

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL LUNDI 3 MARS 2025

Le Comité Syndical de Sud-Gironde Mobilités régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en réunion ordinaire au siège du Syndicat, à 18H15.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, CLAVIER Dominique SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc, DREAU Bernard en l'absence de SOULE Jean-Patrick.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC du SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, LE LAGADEC Magali, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, GERBEAU Cédric en l'absence de DULUC Nathalie.

Ordre du jour

- Procès-verbal de la réunion du 17/02/2025
Le compte-rendu de la réunion du 17/02/2025 est joint à ce document.
- Décisions du Président
- Compte de gestion 2024
- Compte administratif 2024
- Affectation des résultats 2024
- Participation des CDC 2025
- Débat d'orientation budgétaire 2025
- Présentation du Rapport social unique (RSU) 2023
- Questions diverses

Monsieur Thomas FILLIATRE est désigné secrétaire de séance.

1 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2025

Il a été procédé au vote du compte-rendu du comité syndical ordinaire du 17 février 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Décision n°04-2025

Vu la nécessité d'aménager les locaux administratifs en créant trois bureaux à l'étage du bâtiment administratif ;

Vu la proposition de la société MO Sud-Gironde pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 6 143,01€ HT ;

Vu la proposition de la société MJB Neto, située 1 bis allée des Tilleuls, 33190 Casseuil, pour les travaux de plâtrerie, d'isolation, de revêtement des sols et de peinture pour un montant de 34 427,56€ HT;

Vu la proposition de la société SARL Aquitaine électricité climatisation et plomberie, située 4 allée des Lilas, 33190 La Réole, pour les travaux d'électricité et de chauffage pour un montant de 16 667,00€ HT;

Vu la proposition de la société SARL Laurent Scarabello, située L'Illet Est, 33190 La Réole, pour la fourniture et la pose de menuiseries pour un montant de 8 400,00€ HT;

Vu la proposition de la société Sasu Structure toit, située 99 impasse des Primevères, Le Nizan, pour les travaux de couverture, la fourniture et la pose de trois fenêtres de toit pour un montant de 8 761,13€ HT;

Monsieur le Président décide d'accepter :

- la proposition de la société MO Sud-Gironde pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 6 143,01€ HT ;
- la proposition de la société MJB Neto, située 1 bis allée des Tilleuls, 33190 Casseuil, pour les travaux de plâtrerie, d'isolation, de revêtement des sols et de peinture pour un montant de 34 427,56€ HT;
- la proposition de la société SARL Aquitaine électricité climatisation et plomberie, située 4 allée des Lilas, 33190 La Réole, pour les travaux d'électricité et de chauffage pour un montant de 16 667,00€ HT ;
- la proposition de la société SARL Laurent Scarabello, située L'Illet Est, 33190 La Réole, pour la fourniture et la pose de menuiseries pour un montant de 10 080,00€ HT;
- la proposition de la société Sasu Structure toit, située 99 impasse des Primevères, Le Nizan, pour les travaux de couverture, la fourniture et la pose de trois fenêtres de toit pour un montant de 8 761,13€ HT;

D'imputer cette dépense pour un montant total de 68 255,69€ HT sur le compte 2135,

D'amortir ces aménagements sur 15 ans.

Décision n°05-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 10 février 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	34 450,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	34 150,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	34 175,00€ HT pour 25 000 litres
PECHAVY ENERGIE	:	33 975,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-03 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 33 975,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,359 HT/litre.

3 COMPTE DE GESTION 2024 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M ZAGHET Francis a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M FUMEY Christophe, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M ZAGHET Francis pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le comité syndical :

Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		1 082 352,89		221 274,00		1 303 626,89
Opérations de l'exercice	2 782 697,88	3 993 672,92	185 099,96	126 095,67	2 967 797,84	4 119 768,59
TOTAUX	2 782 697,88	5 076 025,81	185 099,96	347 369,67	2 967 797,84	5 423 395,48
Résultats de l'exercice		1 210 975,04		-59 004,29		1 151 970,75
Résultats de clôture		2 293 327,93		162 269,71		2 455 597,64
RESULTATS DEFINITIFS		2 293 327,93		162 269,71		2 455 597,64

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Intervention de Francis Zaghet : Nous allons nous attacher à regarder ce qui ressort du compte administratif 2024 et, de façon globale, vous dire que nous avons enregistré un total de recettes de fonctionnement de près de 4 millions, 3 993 672€, et des dépenses de fonctionnement pour 2 782 697€.

Les recettes sont largement supérieures aux dépenses à tel point que nous dégageons, cette année, un résultat de 1 210 975€. C'est très important. On pourra voir pourquoi tout à l'heure.

En comparaison, vous voyez quels étaient les résultats l'année d'avant. Vous noterez que c'est quand nous avons commencé à percevoir le VM que l'on augmente nos résultats.

De façon un peu plus précise, sur le chapitre 70, on avait prévu 485 000€, on est à 523 000€. Cela concerne le transport du voyageurs pour 100 000€ à peu près, des locations de nos salles pour 30 000€. On met également à disposition du SICTOM et du SIAFL du personnel pour une recette pour nous de 70 000€.

Et puis le delta, ça représente 316 000€. Ce sont à la fois des transports spéciaux que nous organisons pour amener les associations, au rugby, à la piscine, des transports un petit peu exceptionnels. Et puis également, cela englobe ce qu'a perçu le syndicat au titre de la navette qui a été mise en place sur La Réole en raison de la fermeture du pont. C'est le département qui prend en charge et nous rembourse une somme de 60 000€.

Le chapitre 73, c'est un 1 563 000€. Là, c'est exclusivement le versement en mobilité. Nous avons estimé, de manière un peu pessimiste, à 1 044 000€, et puis nous avons perçu 1 563 000€. Vous le savez, nous sommes en période d'expérience et nous n'avons pas d'idée très précise. On y voit beaucoup plus clair aujourd'hui.

Rappelez-vous qu'en 2023, c'était 524 000€. Voilà, cette année, c'est un 1 044 000€. sur 6 mois, puisqu'on l'avait encaissé à compter du 1er juillet.

Intervention d'Alain Queyrens : La différence, c'est bien qu'il y a eu des ajustements quand même.

Réponse de Francis Zaghet : Oui, il y a eu des ajustements, et puis il y a eu des régularisations aussi, qu'on n'avait pas eues en 2023, exactement.

Le chapitre suivant, ce sont les subventions. Donc là, dans les 1,2 million, nous avons en particulier près de 900 000€ au titre de la subvention versée par la Région pour le transport scolaire. Et puis également, les participations des CDC.

Vous savez que les CDC participent à hauteur d'environ 306 000€ pour notamment rembourser la dette, mais également la participation à l'éducation routière... Ce qui fait 1,2 million. Et enfin, voilà, pour répondre à ta question, Luc, tout à l'heure, tu as posé la question, dans le chapitre 75, on est à 674 000€, c'est-à-dire proche de ce qu'on avait budgété. Et là, pour l'essentiel, c'est la refacturation des frais de carburant aux deux autres structures, que ce soit le SICTOM, le syndicat des eaux et d'assainissement.

Sur les dépenses, on est maintenant d'environ 2,7 millions.

Sur les charges à caractère général, donc 1,2 million, quasiment.

Et là, on a 625 000€ de carburant. Puisqu'on refacture, mais avant de refacturer, il faut les acheter puisque c'est le syndicat Sud-Gironde Mobilités qui paye tous les carburants.

Dans ce poste, on a aussi de la location de bus, en particulier pour 130 000€, l'entretien de matériel roulant pour 74 000€.

On a également ce qu'on appelle la sous-traitance pour à peu près 180 000€.

Sur les frais de personnel, nous avons une vingtaine d'agents. Je n'ai pas d'observation particulière là-dessus

Le compte suivant, 125 000€, c'est l'amortissement de nos immobilisations, qui est, comme vous le savez, une charge de fonctionnement, mais aussi une recette d'investissement.

Charge de gestion courante, on est à 222 000€. Il y a en particulier une subvention qu'on a versée à l'hôpital pour la mise en place d'abris vélos, notre participation à Nouvelle-Aquitaine Mobilité pour 55 000€, et puis également, on traite avec Cap Solidaire pour un certain nombre de services, et nous leur versons une participation qui était d'environ 100 000€.

Ensuite, les frais financiers, comme vous le savez, on a des emprunts qui s'éteignent d'ici 2027, 2029 puis 2030. L'annuité en capital, se retrouve en dépenses d'investissement. Voilà pour expliquer les 2 782 000€.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons moins de recettes que de dépenses, puisqu'on a 185 000€ de dépenses et 125 000€ de recettes, et donc on enregistre un déficit d'investissement de 60 000€.

Nous n'avons qu'une seule recette, c'est l'amortissement de nos biens. Et de l'autre côté, il faut que nous remboursions nos emprunts, donc l'annuité en capital fait 173 000€ à peu près.

Et puis nous avons acheté un petit peu de matériel du bureau, et donc le total fait 185 000€.

D'où le déficit de l'année qui vient s'imputer sur l'excédent antérieur, et donc il nous reste un excédent d'investissement que nous allons affecter pour le budget 2025 de 162 000€.

Je vous rappelle que notre excédent de fonctionnement de l'année était de 1 210 000€, qu'il était de 1 082 000€ à la clôture de l'exercice précédent, et donc nous avons un excédent de fonctionnement global de 2 293 000€.

Si l'on ajoute les 2 293 000€ d'excédent de fonctionnement à 162 000€ d'excédent d'investissement, nous arrivons à près de 2 500 000€ de gras, pardonnez-moi l'expression.

Donc on a une situation financière extrêmement bonne, ça tient évidemment au fait que nous avons un VM qui est assez largement supérieur à ce qu'on avait prévu, et puis également de recettes supplémentaires et moins de charges.

C'est une bonne chose, néanmoins, vous savez que sur 2025, nous avons un projet de mobilité qui va demander quelques financements, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Donc on va en prélever un peu.

Peut-être des remarques, des questions ?

Intervention de Jérôme Guillem : Déjà, je te remercie pour la clarté de l'explication. Comme à chaque fois, avec les documents que tu fais. Je profite pour aussi faire une remarque de l'histoire, je le redirai à chacun des budgets. Au fur et à mesure qu'un certain nombre d'emprunts s'arrêtent, il faudra regarder aussi la clause de revoyure en ce qui concerne la contribution des communes qui ont créé le syndicat, notamment celle de la ville de Langon.

Nous avons fait le choix de dire qu'on le laisse dans le pot commun pour pouvoir se donner de l'air. On aurait pu faire le choix de dire qu'on fait solde de tout compte avec toutes les communes qui contribuent et prendre sur le VM pour nous donner de l'air. On n'a pas fait ce choix-là pour pouvoir donner de l'air et donner la chance de réaliser des projets.

C'était rappeler qu'il y a à la fois une volonté des communes qui ont créé le syndicat de le laisser et aussi d'être vigilants. A chaque fois que ça va réduire, il faut aussi réduire la contribution, et notamment de la ville-centre qui a fait un effort qui a été très important. D'ailleurs, quand on sera bien serein sur nos appuis, rappeler la contribution qu'elle a pu faire sur les 15 ou 20 ans.

Il ne faut pas insulter l'avenir mais il ne faut pas aussi oublier ce qui a été fait par le passé.

Intervention de Christophe Fumey : C'est un sujet que nous évoquons souvent. Donc, cela va totalement dans le fil conducteur de ce que dit Jérôme, à savoir que, bien évidemment, plus les emprunts vont s'éteindre, plus on va le réduire. Rappelez-vous, c'est une prudence de le conserver parce qu'on ne savait pas trop où on allait.

Le calcul de cette participation était lié à la population et au nombre d'enfants scolarisés, et cela n'est plus trop d'actualité aujourd'hui. Et ce le sera encore moins si demain, le Bazadais vient avec nous, puisqu'ils sont totalement autonomes au niveau scolaire.

En revanche, pour moi, mais on en discutera, comme on le fait toujours, je ne suis pas contre que les CDC participent, par le biais d'un calcul par rapport à la population...

Ce qu'on vient de voir, c'est lié au passé, et là on ouvrira une nouvelle histoire.

Intervention de Matthias Robine : Il y a eu un équilibre politique, notamment pour les CDC et le nouveau syndicat, sur ces choses-là.

Les communes n'ont pas été forcément concernées sur cet équilibre. Ce que je voulais dire, c'est que quand tu dis que ça va s'éteindre avec la dette, il y a eu de l'actif aussi de laissé. D'ailleurs, c'était plutôt positif.

Moi, je trouve ça étonnant, en tant que commune participante, qu'on continue à payer la dette sans avoir considéré l'actif. C'est-à-dire que pour moi, c'est soldé.

Réponse de Francis Zaghet : C'est un sujet dont on va parler cette année, je pense. Après, attention, dans les 306 000€, il n'y a pas que la dette. La dette, c'est 216 000€ sur 306 000€.

Le reste, c'est moins de trois kilomètres, et puis l'éducation routière.

Réponse de Matthias Robine : Et juste pour finir, ça n'empêche pas les CDC de contribuer au syndicat en fonction de sa population, de ci, de ça.

Réponse de Christophe FUMEY : Ce sont les CDC qui sont appelées à la cotisation.

Réponse de Matthias Robine : C'est pour ça que, dans la délibération, j'aurais aimé que les communes ne soient pas mentionnées, qu'il y ait juste la participation des CDC.

Intervention de Jérôme Guillem : Ce que dit Matthias, il le dit différemment, mais je dis la même chose, en fait. C'est surtout au regard de la contribution qu'on a pu mettre dans l'actif.

Parce que c'est hyper sain de le poser. Et aujourd'hui, on est beaucoup plus à l'aise de se poser sur le sujet, parce qu'on est en train de s'installer, et qu'on y voit clair. Il faut le faire, parce que demain, là où Matthias a raison, moi, je suis très transparent. La ville-centre travaille spécifiquement avec la CDC sur des charges contributives que la ville-centre assume et qu'elle ne devrait pas assumer. Aujourd'hui, c'est 75 000€ que je laisse tous les ans, qui est pris sur ma part. Demain, si c'était toute la communauté de communes qui l'assume, ça veut dire qu'on élargit le périmètre des contributions.

Il faut voir comment ça peut être fait et c'est très intéressant. Mais ça, on peut le faire qu'une fois qu'il y a un projet.

Ce n'est pas possible de pouvoir le poser tant qu'il n'y a pas de projet. L'an dernier, c'était compliqué. Aujourd'hui, il y a un projet qui est très ambitieux, sur lequel on peut être, je crois, tous fiers de pouvoir le porter.

Et ça, après, franchement, c'est un questionnement qu'on peut porter au niveau de notre communauté de communes. Mais il peut, à mon sens, être dit que ça ne soit pas spécifiquement les communes originelles qui contribuent, maintenant, pour un projet global.

Intervention d'Alain Queyrens : Pour aller dans le sens de ce qu'il vient d'être dit, je redis ce que tu as dit. Au moment du travail avec l'ITER, effectivement, les trois CDC, s'étaient engagées à maintenir ces 300 000€, parce qu'on ne savait pas ce qui allait advenir du budget.

Réponse de Jérôme Guillem : Moi, si tu veux, je ne dis pas ça. Je dis juste qu'au lieu que cette contribution des communes ne soit amputée que sur certaines communes, ce soit la communauté de communes qui l'assume et tu rends du pouvoir à certaines communes qui ont fait leur part depuis des années.

Réponse d'Alain Queyrens : Sur le Sud-Gironde, c'est comme ça. Aujourd'hui, chez nous, c'est la CDC qui l'assume en totalité.

Réponse de Christophe FUMEY : Un, ce sujet-là, je le dis sincèrement, vous avez raison de l'aborder. Ensuite, le directeur qui est à côté de moi, lui, il va plus loin. Il va dans le sens de ce que dit Jérôme. Il se dit demain, cette recette s'échappe. Comment on fait ? L'idée, c'est de la remplacer par une logique plutôt de communauté de communes pour justement avoir une recette. On va dire que c'est plus ou moins comme une sorte de pot commun.

Il n'y a pas de problème de ce côté-là. Mais il faut qu'on soit clair : la participation qui est demandée aujourd'hui, l'est aux CDC.

Je suis allé voir les maires des communes en leur disant, voilà comment ça va se passer. Est-ce qu'au prorata de votre capitale, entre parenthèses, on vous rembourse ? Ils ont dit, non c'est bon. Les maires ont joué le jeu.

J'avais fait preuve de prudence parce que j'ai vécu une époque difficile et je ne savais pas où j'allais et je voulais quand même qu'on soit prudent.

Mais aujourd'hui, je crois qu'on est dans la bonne temporalité pour pouvoir le faire.

Par contre, l'idée c'est de glisser gentiment ça, de l'arrêter et de trouver le remplacement par les communautés des communes. Et l'année 2025 est là pour travailler le sujet.

Intervention de Benoît Carrère : Je pourrais juste rajouter un point, c'est que le nouveau service va sans doute diminuer la part des moins de 3km aussi et que on peut très bien imaginer, pour tout ce qui prévention routière, un nouveau système qui peut s'autonomiser financièrement. Sur la partie hors dette, il va y avoir des évolutions dès cette année.

Réponse de Christophe FUMEY : Oui, alors ça, c'est l'élément important de l'économie. La réflexion que fait Jérôme par rapport à Langon ville centre va se retrouver dans toutes les CDC.

Puisqu'il y a dans les 3 CDC, il y a des villes, avec une particularité à Convergence Garonne où on va peut-être raisonner avec deux communes qui vont être un peu plus phares, donc il faudra aussi qu'on y fasse attention. Ce que dit, à juste titre Benoît, c'est que le fait qu'on ait des lignes régulières, ça va répondre en quantité importante aux moins de 3km.

J'avais continué, même si on était dans une période un peu difficile, à adhérer à l'idée politique qui avait été faite à l'époque, de dire que même si la Région ne les prend pas en charge, le syndicat le fera. Mais il y a beaucoup de choses qui vont, à mon avis, pouvoir le gommer : les lignes régulières, le vélo.

Intervention de Matthias Robine : On parle beaucoup de moins de 3 km qui coûtaient au transport scolaire. Il y a aussi une grande nouveauté. Il y a 3 ans- 4 ans maintenant, c'était le deuxième circuit à 18h. Ce qui fait que le transport scolaire est équilibré. Enfin à 15 000, 20 000€ près, 22 000€ cette année, c'est quasiment à l'équilibre sur un budget à 1 million.

Le 18 heures a fait du bien parce que cela a occupé les chauffeurs.

Aujourd'hui, on n'est pas dans les conditions d'avant et en plus, il y a des nouvelles propositions avec un système, comme on le fait pour d'autres, à 1 centime, à 2 centimes par habitant, par-ci, par-là.

Réponse de Francis Zaghet : Oui, on en parlait tout à l'heure avec le DGS, le président et la DGA et on est arrivé à 2,50 euros, si on reste sur une participation de 300 000€.

5 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le comité syndical ayant entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, monsieur le président propose au comité syndical de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 de Sud-Gironde Mobilités Transports de la manière suivante.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année : excédent.....	1 210 975,04€
Résultat antérieur: excédent.....	1 082 352,89€
Résultat global : excédent.....	2 293 327,93€

CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT MINIMUM NÉCESSAIRE :

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice : déficit.....	59 004,29€
Résultat antérieur : excédent.....	221 274,00€
Résultat global : excédent.....	162 269,71€

Dépenses à reporter :.....0,00 €

Recettes à reporter :.....0,00 €

Besoin réel de financement :.....0,00 €

Le comité syndical décide, après en avoir délibéré, d'affecter :

En excédent reporté à la section de fonctionnement : **2 293 327,93€** (R 002)
En excédent reporté à la section d'investissement : **162 269,71€** (R 001)
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : **0,00€**

6 PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES 2025 – LIGNES REGULIERES – ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

CONSIDERANT les délibérations n°2021-35 du conseil communautaire en date du 24 mars 2021, de la Communauté de Communes Convergence Garonne, la délibération n°2021/022 du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 de la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde ainsi que la délibération n°DEL21MAR05 du conseil communautaire en date du 29 mars 2021 de la communauté de communes du Sud-Gironde prenant acte de la prise de compétence d'organisation de la mobilité par les trois communautés de communes susvisées,

CONSIDERANT l'adhésion au Syndicat Sud-Gironde Mobilités et le transfert de la compétence Mobilité des Communautés de Communes au dit syndicat par le biais des délibérations n°2023-49 du 12 avril 2023 pour la communauté de communes Convergence Garonne, par la délibération n°2023-069 du 9 mai 2023 pour la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et par la délibération n°DEL23AVR20 du 4 avril 2023 pour la communauté de communes du Sud Gironde,

CONSIDERANT la délibération n°20-2023 du 10 mai 2023 du Syndicat Sud-Gironde Mobilités se prononçant favorablement à l'adhésion de ces trois Communautés de communes,

CONSIDERANT que ces trois communautés de communes participent au budget de Sud-Gironde Mobilités,

Monsieur le Président propose donc la répartition suivante des participations au budget Sud-Gironde Mobilités pour l'année 2025, la participation globale prévisionnelle étant de **306 987,22 €** pour l'ensemble du territoire,

La participation 2025 se répartit de la manière suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Participation totale	1er versement mai	2ème versement septembre
CONVERGENCE GARONNE	46 603,96 €	23 301,98 €	23 301,98 €
DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	32 262,04 €	16 131,02 €	16 131,02 €
DU SUD-GIRONDE	228 121,22 €	114 060,61 €	114 060,61 €
TOTAL	306 987,22 €	153 493,61 €	153 493,61 €

Le Comité Syndical, Monsieur le Président entendu, approuve la participation prévisionnelle des communautés de communes de Convergence Garonne, du Réolais en Sud-Gironde et du Sud-Gironde.

Les participations seront versées en deux fois, au mois de mai et de septembre.

7 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025 – ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Après avoir présenté au comité syndical les propositions de fonctionnement et d'investissement pour 2024, monsieur le président expose au comité syndical que la loi d'orientation budgétaire n°92-125 du 6 février 1992 ainsi que l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du

8 août 2015, oblige les groupements de communes ayant une commune de 3 500 habitants ou plus dans son assemblée à prévoir qu'un débat ait lieu sur les orientations budgétaires avant examen du budget.

Monsieur le président, conformément à la loi en vigueur, a soumis ce document et un débat s'est instauré au sein du comité syndical sur les orientations budgétaires 2025.

8 PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2023

Thomas Filliatre, vice-président en charge des ressources humaines, a présenté le Rapport social unique 2023 qui n'a pas appelé d'observations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président
Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance
Thomas FILLIATRE